



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DU GARD**

**LE PREFET DU GARD**

**LE PREFET DE L'ARDECHE**

**LA PREFETE DE LA LOZERE**

Nîmes, le 30 janvier 2009

**ARRETE INTERPREFECTORAL N° 2009-30-4  
PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RIVIERE CHARGE  
D'ELABORER LE DOSSIER DEFINITIF DE CONTRAT DE RIVIERE SUR LA CEZE**

**Le préfet du Gard, chevalier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du mérite**

**La préfète de la Lozère, chevalier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du mérite**

**Le préfet de l'Ardèche, chevalier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du mérite**

**VU le code de l'environnement ;**

**VU** la circulaire du ministère de l'écologie et du développement durable du 30 janvier 2004 relative aux contrats de rivière et de baie ;

**VU** l'avis favorable émis le 20 décembre 2007 par le comité de bassin Rhône Méditerranée à l'agrément préalable du contrat de rivière de la Cèze;

**VU** les réponses données aux consultations lancées en août 2008 en vue de la désignation des membres du comité de rivière Cèze ;

**Considérant** l'intérêt que revêt l'élaboration d'un contrat de rivière sur le bassin versant de la Cèze;

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale de la préfecture du Gard, de la secrétaire générale de la préfecture de Lozère, de la secrétaire générale de l'Ardèche ;

**ARRETENT**

**Article 1<sup>er</sup>** – Le comité de rivière de la Cèze est composé comme suit :

**1/ Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux**

**A / Représentants des Régions et des Départements :**

	<b>représentant</b>
Conseil Régional du Languedoc-Roussillon	<b>Mme VINOT Chantal</b>
Conseil Régional Rhône-Alpes	<b>M. REINE Jean-Paul</b>
Conseil Général du Gard	<b>M. VERDIER Yvan</b> <b>M. PISSAS Alexandre</b>
Conseil Général de l'Ardèche	<b>M. MANIFACIER Jean-Paul</b>
Conseil Général de la Lozère	<b>M. DE LESCURE Jean</b>

**B / Représentant des communes ou de leurs groupements**

	<b>représentant</b>
Communauté de Communes Hautes Cévennes	<b>M. LEGROS Gérard</b>
Communauté de Communes Cévennes actives	<b>M. MARC Jacques</b>
Communauté de Communes du Pays de Cèze	<b>M. JOLIVET Joël</b>
Communauté de Communes du Ranc d'Uzège	<b>M. PIALET Daniel</b>
Communauté de Communes Vivre en Cévennes	<b>M. DUMAS Patrick</b>
Communauté de Communes Valcézard	<b>M. BONNEFOND Martial</b>
Communauté de Communes du Grand Lussan	<b>M. EKEL Dominique</b>
Communauté de Communes du Val de Tave	<b>M. KLEIN Jean-Denis</b>
Communauté de Communes Rhône-Cèze-Languedoc	<b>M. CHAPELET Jean-Yves</b>
Communauté de Communes du Pays de Jalès	<b>M PIALET Michel</b>
Communauté de Communes Cèze Sud	<b>M. BOISSIN Serge</b>

**C / Représentant des autres collectivités territoriales**

Syndicat Mixte AB Cèze	<b>M MOURARET Joël</b>
SCOT Pays de Cévennes	<b>M ROUTAN Max</b>

## 2/ Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

	représentant
Chambre Régionale de commerce et d'industrie du Languedoc Roussillon	<b>M. BROCHE Philippe</b>
Chambre d'agriculture du Gard	<b>M. ZINSSTAG Georges</b>
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	<b>M. FABRE Rémy</b>
Fédération des coopératives du Gard	<b>M. CLUCHIER Pierre</b>
Fédération gardoise des Vignerons indépendants	<b>M CHARMASSON André</b>
Fédération Départementale des Associations Agricole Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Gard	<b>M. MEJEAN Yves</b>
Fédération Départementale des Associations Agricole Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Lozère	<b>M BERTRAND Alain</b>
Fédération de l'hôtellerie de plein air	<b>Mme CESPEDES</b>
Association cévenoles environnement Nature (FACEN)	<b>Mme DUMAS Suzanne</b>
Association protection de l'environnement Languedoc Roussillon (LRNE)	<b>M. LOUIS Claude</b>
Association consommation, logement et cadre de vie	<b>M. VAYSSADE Bernard</b>
Association des sinistrés de Codolet	<b>M. LOMBARDO Michel</b>
Comité canoë-Kayak du Gard	<b>Mme BANNWARTH Annick</b>

## 3/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

M. le Directeur de la DIREN Languedoc Roussillon ou son représentant
Délégation Inter Service de l'Eau du Gard représentée par M. le Préfet du Gard
Mme la Préfète de la LOZERE représentée par la Mission Inter Service de l'Eau de la Lozère
M. le Préfet de l'Ardèche représenté par la Mission Inter Service de l'Eau de l'Ardèche
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ou son représentant
M. le Directeur de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la région Languedoc Roussillon ou son représentant
M. le Directeur du Parc national des Cévennes

**Article 2** – le comité est chargé de piloter l'élaboration du contrat de rivière sur la Cèze, qu'il suit et anime. Il approuve le dossier définitif en vue de sa présentation au comité du bassin Rhône-Méditerranée.

**Article 3** - la secrétaire générale de la préfecture du Gard, la secrétaire générale de la préfecture de la Lozère et la secrétaire générale de l'Ardèche sont chargées de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé aux intéressés, et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche, et mis en ligne sur le site Internet désigné par le Ministère de l'Ecologie.

**Pour le préfet du Gard  
et par délégation  
La Secrétaire générale  
Martine LAQUIEZE**

**Pour le préfet de l'Ardèche  
et par délégation  
La Secrétaire générale  
Marie-Blanche BERNARD**

**La préfète de la Lozère  
  
Françoise DEBAISIEUX**